



LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N° 77 du 21 Janvier 2008

1 - NOUVELLES DE LA FEDERATION DES DIRECTEURS

Le Comité Directeur se réunira le 22 Janvier sous la Présidence de Jacques MAYOUX.

Les questions suivantes seront évoquées :

- Point sur les décrets d'application de l'ordonnance O.P.H.
- Fonctionnement des Conseils d'Administration après les élections si les décrets d'application prévus par l'Ordonnance du 1^{er} Février 2007 ne sont pas parus
- Cotisations aux ASSEDIC
- Préparation du Congrès de Metz
- Questions d'actualités

2 - LES TEXTES PARUS

Décret n°2007-1828 du 24 Décembre 2007 portant modification des dispositions applicables à **certains emplois de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés et de certains statuts particuliers de cadres d'emploi de catégorie A de la F.P.T.**

Modification des seuils avec effet immédiat.

Décret n°2007-1850 du 26 Décembre 2007 modifiant les **seuils applicables aux marchés passés en application du C.M.P.** et de l'Ordonnance n°2005-649 du 6.6.2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au C.M.P.

Nouveaux seuils applicables à compter du 1/1/2008 pour tous les marchés et les accords cadres. Ils reprennent à l'euro près les seuils fixés par le Règlement Communautaire du 4/12/2007.

Décret n°2008-29 du 8 Janvier 2008 relatif à **l'attribution de prêts pour la construction,**

l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs et modifiant le C.C.H.

Conditions d'octroi des autres prêts locatifs sociaux à des personnes morales.

Décret n°2008-49 du 15 Janvier 2008 instituant une **aide exceptionnelle en faveur des ménages non imposables à l'impôt sur le revenu qui utilisent le fioul domestique** comme mode de chauffage dans leur habitation principale.

150 € contre 75 € en 2006.

Décret n°2008-55 du 16 Janvier 2008 relatif aux **opérations d'accession à la propriété** et modifiant le C.C.H.

Il précise notamment les modalités de la garantie de rachat du logement et la garantie de relogement.

Arrêté du 26 Décembre 2007 (J.O. du 5/1) modifiant l'arrêté du 3/7/1978 modifié relatif au **calcul de l'aide personnalisée au logement.**

Modification des conditions du barème (ressources) de l'A.P.L. avec effet au 1^{er} Janvier 2008.

Arrêté du 19 Décembre 2007 (J.O. du 8/1) pris pour application de l'article R.441-14 du C.C.H.

Modèles de formulaire pour tout recours devant les **Commissions de Médiation** en vue d'une offre de logement au titre de la **loi D.A.L.O.**

Arrêté du 30 Novembre 2007 (J.O. du 19/12.) pour application des articles R.111-19 à R.111-19-3 et R.111-19-6 du C.C.H. relatifs à **l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public** et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.

Modification des règles pour les personnes handicapées et concernant principalement les cheminements extérieurs, les portes et l'accès aux balcons et terrasses pour tous les ouvrages neufs recevant du public.



3 – LES PROJETS QUI BOUGENT

Les **Associations du secteur du logement et de l'hébergement** ont présenté 13 propositions pour répondre à la crise du logement. Ils demandent que l'Etat reste le garant de l'accès et du maintien dans un logement décent. Ils réclament des moyens à la hauteur des besoins et la mise en place d'un calendrier pluriannuel.

La France a un mois pour **justifier le monopole du livret A**, après la procédure d'infraction engagée par la Commission Européenne qui estime que ce droit spécial constitue une distorsion de concurrence préjudiciable aux autres Banques.

Dans le même temps, le taux du livret A est porté à 3,5 % à compter du 1^{er} Février (décision du Gouvernement de ne pas appliquer le mécanisme de fixation automatique qui aurait conduit à une hausse de 4 %).

Le plan « **ESPOIR BANLIEUES ou EGALITE DES CHANCES** » qui doit être présenté le 22 Janvier par la Secrétaire d'Etat au Logement a l'ambition de « mettre le paquet sur les cinquantes quartiers les plus en difficultés. **L'emploi, l'éducation et le désenclavement en seront les trois axes majeurs** ». Pour favoriser l'emploi, création au pied des cités de bureaux de recrutement qui proposeront un parcours sécurisé avec coaching et formations.

A noter que la Ministre du Logement a affirmé récemment ne pas croire en ce plan banlieues mais en une réponse plus globale d'une nouvelle politique de la ville.

Le **Comité opérationnel sur la rénovation énergétique des bâtiments existants** qui a pour but d'aider puis de contraindre à partir de 2012, propose dans un rapport d'étape un éco-prêt à taux zéro, des aides à la décision dans les copropriétés et une obligation d'améliorer la performance lors de la vente.

4 - C'EST DANS L'AIR

Parmi les principales mesures insérées dans la **loi de Finances 2008** figure au titre du

logement le fait que les Zones Urbaines Sensibles (**Z.U.S.**) doivent faire l'objet d'une actualisation tous les 5 ans (**première actualisation en 2009**).

Le **Conseil Economique et Social** fait 80 propositions pour réunifier et réconcilier la Ville. Conscient que malgré les lois (Rénovation Urbaine, Cohésion Sociale) la vie quotidienne reste difficile et s'est même aggravée à certains égards, il insiste au niveau du logement sur la **pertinence à investir massivement et suggère de revoir la pertinence des démolitions et de s'assurer des conditions du relogement des habitants.**

Selon une récente **enquête de l'INSEE** les Français sont de en plus inégaux face au logement. Le logement est devenu le poste qui différencie le plus nettement les ménages en fonction de leurs revenus.

Le **Président de la République** dans une conférence de presse a indiqué que la Ville est devenue un sujet politique majeur estimant que l'urbanisme et l'architecture sont des leviers profonds d'une politique de civilisation.

Le Ministère du Logement travaille à **une maison de 80 M2 qui sera proposée à un prix de 15 € par jour soit 450 € par mois pendant 20 ans.**

L'objectif de ce nouveau « Passfoncier » concernerait 20.000 constructions.

5 - BREVES

Evolution des **prix à la consommation** de 0,4 % en Décembre soit une augmentation sur les **12 derniers mois de 2,60 %.**

Evolution de **2,49 %** de l'indice de référence des loyers (**I.R.L.**) sur un an (au 3^{ème} trimestre 2007)

Le **droit au logement opposable** est entré en vigueur le 1^{er} Janvier 2008, mais il faudra attendre 2012 afin que tous les mal-logés puissent bénéficier de cette loi.